République Française COMMUNE DE CARLUCET

Nombre de membres Séance du 20 juillet 2023

en exercice: 10 L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée

le 20 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de

<u>Présents:</u> 8 <u>Sont présents:</u> Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Jean-Robert SELEBRAN,

Jean-François SERRES, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Adeline GARNIER,

Votants: 9 Marcel DARDENNES, Philippe POTIEZ

Représentés: Patrick AUZOUX par Philippe POTIEZ

Excuses: Lisa LEMERCIER

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 avec la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 avril 2023. L'ensemble des membres présents approuve le procès-verbal présenté.

Désignation du secrétaire de séance : Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE. Présentation de l'ordre du jour.

Délibérations

Objet: - Future location du logement du presbytère

M. le Maire indique qu'il a souhaité réunir le Conseil Municipal afin d'étudier la demande de Lisa LEMERCIER de louer le logement du presbytère.

Il rappelle que les travaux ne sont pas terminés (la salle de bain devrait être prête début août).

Il précise par ailleurs qu'il a déjà reçu des candidatures spontanées pour ce logement.

Les avis sont partagés quant à la marche à suivre pour le choix du prochain locataire et le fait que Mme LEMERCIER soit conseillère municipale présente une difficulté pour certains.

Afin d'éviter toute suspicion de favoritisme au sein du Conseil Municipal, M. le Maire propose de faire un appel à candidature pour la location sur le site internet de la mairie et par diffusion à la mail-list de la Commune. Ainsi, toutes les candidatures pourront être examinées.

6 conseillers sont pour cette proposition, Jean-Robert SELEBRAN est contre, Marcel DARDENNES et Hervé GARNIER s'abstiennent.

Par conséquent, il est décidé de ne pas adopter de délibération ce jour et reporter la décision d'attribution après l'examen des candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55 Ce procès-verbal sera publié le 19/09/2023

Le Président de séance, Hervé GARNIER Le secrétaire de séance, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE